

NOTE D'INFORMATION

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-QUÉBÉCOISE

La coopération décentralisée franco-qubécoise désigne les activités de coopération décentralisées menées par les collectivités territoriales du Québec et de la France (municipalités locales/communes, MRC/départements, conférences régionales des élus/conseils régionaux). Forte de ses 150 jumelages ou accords de coopération, la coopération décentralisée constitue un pan important des relations entre la France et le Québec.

Parallèlement aux relations bilatérales instaurées entre le gouvernement français et le gouvernement québécois et à la coopération culturelle, scientifique et technique existant entre des institutions et organismes de la France et du Québec, les villes françaises et québécoises ont tissé depuis les années soixante de nombreux liens afin de développer des échanges dans les domaines universitaire, économique et culturel. Les premiers jumelages signés entre villes remontent aux années soixante-dix. Ainsi, les villes de Bordeaux et de Québec ont fêté leurs 45 ans de coopération en 2007. De même, Lyon et Montréal ont signé un pacte d'amitié en 1979.

Au cours des dernières années, la coopération décentralisée a connu un essor important.

Dans la foulée des mesures de décentralisation administrative mises en place par le gouvernement français à partir de 1983, les collectivités territoriales de la France ont acquis une plus grande autonomie qui leur permet de mener leur propre coopération à l'étranger.

Au Québec, l'existence proprement politique des régions est toute récente. Les conférences régionales des élus ont en effet été mises en place en 2004 dans la foulée du projet d'autonomie régionale et municipale dont l'objectif premier est de confier davantage de responsabilités aux élus locaux dans le développement de leur territoire. La création des conférences régionales des élus ouvre maintenant de nouvelles perspectives pour la coopération décentralisée franco-qubécoise.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec appuie les villes et les régions qui se dotent de stratégies et de plans d'action pour se démarquer sur le plan international. Certaines CRÉ ont déjà investies ce champ nouveau. D'autres s'y engagent graduellement, chacune selon son rythme et ses spécificités régionales.

Les liens entre des régions françaises et le Québec sont formalisés par la signature de plans d'action conjoints entre le délégué général du Québec et les présidents des conseils régionaux. Après l'Alsace, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, la Région Île-de-France est devenue la sixième région française à partager un plan d'action avec le Québec. Ces partenariats se traduisent par des plans d'actions très diversifiés, mais structurés, qui portent sur les échanges culturels, les échanges de jeunes pour les études, les stages professionnels ou le travail d'été, le développement des relations économiques et le travail commun sur des questions de politiques publiques.

Mécanisme de concertation et dispositif de financement

Ces dernières années, une impulsion nouvelle, visant à renforcer et coordonner ces coopérations, a été donnée avec l'organisation des « Ateliers de la coopération décentralisée franco-québécoise », en 2001 à Québec puis en 2003 à Bordeaux, qui ont réuni des représentants des collectivités et des gouvernements pour débattre des orientations et de l'organisation de cette coopération.

Les Ateliers qui se tiendront dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008 offriront l'occasion de faire le bilan de l'évolution de la coopération décentralisée entre la France et le Québec au cours des dernières années et de jeter les bases d'une coopération renouvelée entre les collectivités territoriales françaises et québécoises.

Depuis 2005, le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) représente un dispositif de soutien financier au service de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales du Québec et de la France.

Le FFQCD a été mis en place par messieurs Jean Charest et Jean-Pierre Raffarin qui, lors de la rencontre alternée des premiers ministres français et québécois en 2004, ont décidé de la création d'un fonds spécifiquement consacré à la coopération menée par les collectivités françaises et québécoises.

Le FFQCD, dont l'objectif est de susciter des projets interrégionaux innovants portés par des collectivités territoriales tant françaises que québécoises et ce, en lien avec certaines thématiques prioritaires, s'est imposé comme un outil performant et fédérateur.